

## **Grenelle de l'emploi et des métiers du sport : absence d'un réel dialogue social, des besoins économiques préférés, au détriment des jeunes.**

Montrouge, le 14 décembre 2023

Ce mercredi 10 avril, la CPC "Sport et animation" a approuvé le nouveau référentiel en bloc de compétences de 3 BPJEPS. Ce vote témoigne du dysfonctionnement des dialogues sociaux et de la place octroyée aux enjeux économiques dans le cadre du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport.

Ce Grenelle, lancé en 2023, prévoyait l'élaboration d'un référentiel commun des compétences entre toutes les formations du champ du sport et de l'animation, essentiel pour permettre les correspondances entre les diplômes du secteur. La première étape était le passage des BPJEPS en bloc de compétences.

Après que trop peu de réels échanges entre les branches professionnelles, les ministères en charge des sports et des JOP (MSJOP) et de l'enseignement supérieur (MESR), ainsi que les autres partenaires sociaux, le référentiel BPJEPS (niveau 4) voté ce jour, contient des compétences normalement associées à des niveaux 5 ou 6. Cela constitue un non-respect de [l'arrêté de 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification](#) induisant une non prise en compte des diplômes universitaires existants et trompant les jeunes en formations JEPS sur leur réel niveau de compétence.

Face aux alertes de diverses partenaires sociaux, une solution a été proposée par le MESR et le MSJOP : un astérisque a été ajouté sur chaque bloc, permettant à chaque certificateur de ne pas trouver de correspondance entre leurs diplômes. C'est une fausse solution, car la mise en place des correspondances est une condition indispensable pour considérer ce Grenelle comme réussi.

### ***Pourquoi aucun consensus n'a été trouvé et quel impact pour la jeunesse ?***

Les jeunes sont les victimes d'un sous-financement du secteur sportif. Les branches professionnelles majeures cherchent à former de futurs salariés qui n'entrent que dans les premières strates de la grille de salaire imposée par la convention collective nationale du sport. Cela vient à dire qu'ils veulent employer des jeunes avec beaucoup d'autonomie, impliquant toujours plus de compétences, sans les payer plus. Résultat d'une mauvaise gestion des dialogues sociaux, et pour des raisons économiques évidentes, ce vote lance un cercle vicieux qui dirige des jeunes formés à des compétences fictives, vers des emplois précaires, empêchant des correspondances entre leurs diplômes.

Cette situation ne doit pas être acceptée. Le MESR et le MSJOP doivent prendre leurs responsabilités afin de **trouver un consensus**, sans le lobbying du secteur économique, en cohérence avec les annonces du 5 juin 2023. **Il est plus qu'important qu'un réel calendrier de concertations soit proposé. L'ANESTAPS se tient, comme toujours, prête au dialogue et à la construction de ce consensus. L'avenir des jeunes ne doit pas être sacrifié pour des intérêts économiques et face à un manque de dialogue.**

### **Contact :**

**Florian MARGUERITE**  
Attaché de presse

[presse@anestaps.org](mailto:presse@anestaps.org)

06.51.04.50.72

**Lily ROGIER**  
Présidente

[lily.rogier@anestaps.org](mailto:lily.rogier@anestaps.org)

07.85.31.87.34

